

Berna, le 16 juillet 1962

1295

L. N. 15.21. Jamaïque - 10/19/62  
L. N. 15.21. TrinidadDistribué

Lundi 16 juillet 1962.

Reconnaissance de la Jamaïque et  
de Trinidad (Trinité).

Département politique. Proposition du 7 juillet 1962 (annexe).

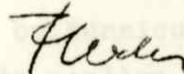
Conformément à la proposition, le Conseil fédéral

d é c i d e :

1. de reconnaître les Etats de la Jamaïque et de Trinidad en vue de leur accession respective à l'indépendance;
2. le département politique est chargé de préparer les messages de félicitations qui seront adressés par le président de la Confédération aux chefs d'Etat ou de gouvernement de la Jamaïque et de Trinidad à l'occasion de la proclamation de leur indépendance.

Extrait du procès-verbal au département politique (en 10 exemplaires), pour exécution; au département des finances et des douanes; au département de l'économie publique (en 4 exemplaires).

Pour extrait conforme:  
Le secrétaire,



a) Pour la Jamaïque, l'indépendance sera vraisemblablement acquise d'ici au printemps 1962 et les troubles actuels, d'ordre politique, dans cette région ne créent pas de nouvelles complications. Le Venezuela a d'ailleurs soulevé aux Nations-Unies une revendication sur une partie de ce territoire.

b) Les aspirations de l'Amérique britannique se heurtent à des demandes territoriales tant de la part du Guatemala que du Mexique, lesquels sont en vaste mesure entrés en contact à ce sujet.



Berne, le 7 juillet 1962

p.B. 15.11. Jamaïque  
p.B. 15.11. Trinidad - PO/TD/vw

Distribuée

A u C o n s e i l f é d é r a l

Reconnaissance de la Jamaïque  
et de Trinidad (Trinité).

I

Après la deuxième guerre mondiale, de nombreux pays ayant fait partie de l'empire colonial britannique ont accédé à l'indépendance. Jusqu'à présent cet empire n'avait pas encore subi de modifications dans la région des Caraïbes et en Amérique centrale.

Les possessions britanniques dans cette partie du monde englobent les îles des Bermudes, la Guyane britannique, le Honduras britannique et les îles des Indes occidentales (Bahamas, Jamaïque, Petites Antilles britanniques). Leur marche vers l'indépendance a progressé de manière différente:

- a) Pour la G u y a n e britannique, l'indépendance sera vraisemblablement acquise d'ici au printemps 1963 si les troubles actuels, d'ordre raciste, dans cette région ne créent pas de nouvelles complications. Le Venezuela a d'ailleurs soumis aux Nations-Unies une revendication sur une partie de ce territoire.
- b) Les aspirations du H o n d u r a s britannique se heurtent à des demandes territoriales tant de la part du Guatemala que du Mexique, lesquels sont du reste divisés entre eux à ce sujet.

./.



- 2 -

- c) Les B a h a m a s et autres îles environnantes ainsi que les B e r m u d e s ne paraissent pas promises à l'indépendance prochainement.
- d) Les mouvements de décolonisation les plus rapides auront lieu dans la F é d é r a t i o n d e s I n d e s O c c i d e n t a l e s groupant la Jamaïque ainsi que les Antilles britanniques. Le Gouvernement de Londres aurait préféré que cette Fédération soit maintenue. Il s'est avéré cependant que les deux îles principales, la J a m a ï q u e d'une part, T r i n i d a d (y compris l'île de Tobago) d'autre part, qui sont, au point de vue économique, les plus stables, préfèrent se décharger de la responsabilité des autres. Elles désirent, au contraire, acquérir chacune séparément la souveraineté. Le Gouvernement de Londres y ayant accédé, il a été fixé que la Jamaïque deviendra indépendante le 6 août et Trinidad le 31 août 1962. Suivant l'exemple de la Jamaïque, Trinidad demandera son admission au sein du Commonwealth.

Quant aux archipels qui subsistent dans les Antilles britanniques (Barbados, Antigua, Montserrat, St. Christopher-Nevis-Anguilla, Dominica, Grenada, St. Lucia et St. Vincent), on présume qu'ils formeront une Fédération dont le centre de gravité serait l'île de B a r b a d o s. Cet ensemble devrait obtenir son indépendance dans une année environ.

Pour le Conseil fédéral se pose donc maintenant la question de la reconnaissance de la Jamaïque et de Trinidad.

## II

- a) Découverte en 1494 par Christophe Colomb, l'île de la J a m a ï q u e (Capitale Kingston), située dans la mer des Caraïbes au sud de Cuba et à l'ouest de Haïti, a une

./.

superficie de 11.420 km<sup>2</sup> et compte 1.600.000 habitants dont le 95 % est formé de noirs et de métis. Ceux-ci se consacrent surtout à l'agriculture, l'élevage du bétail et l'exploitation des forêts. Les principaux produits sont les ananas (la Jamaïque en est le plus grand producteur au monde), les bananes, la canne à sucre, les épices, le café, le cacao, les noix de coco, le tabac et la bauxite. Quoique limitée, l'industrie comporte des fabriques de sucre, de rhum, de pulpes d'agrumes, de cigares, des tanneries et des usines chimiques (colorants).

- b) Egalemeut découverte par Christophe Colomb en 1498, les îles de T r i n i d a d (Capitale Port-of-Spain) et T o b a g o , situées au nord du delta de l'Orénoque (Venezuela), ont une superficie de 5.126 km<sup>2</sup> et comptent 827.000 habitants dont la moitié sont des noirs, un tiers des indiens et le reste des métis d'ascendance européenne et chinoise. Trinidad est relativement riche grâce à ses ressources en pétrole et aux raffineries qui y ont été installées. Le développement industriel est peu important, l'agriculture occupant la plus grande partie de la population. Les principaux produits d'exportation sont le sucre, le cacao, les agrumes, le café, le copra, le rhum, le bétail, la volaille, les légumes et l'asphalte. La maison Nestlé est en train de s'y établir.
- c) 41 Suisses et 14 double-nationaux immatriculés vivent à la Jamaïque; les chiffres respectifs pour la Trinité sont de 24 et 22. Nos affaires consulaires dans ces îles ont été gérées jusqu'ici par l'Ambassade de Suisse à Londres. Un agent consulaire suisse ayant le titre de consul réside à Kingston (Jamaïque) et un vice-consul honoraire suisse est établi à Port-of-Spain (Trinidad).



- 4 -

c) Selon les statistiques suisses, notre balance commerciale avec la Fédération des Indes occidentales - c'est-à-dire surtout avec la Jamaïque et Trinidad - se présente ainsi en 1961:

Importations: 32 millions de francs  
(29 millions d'huile de pétrole ou de schistes raffinées, 1 million de cacao).

Exportations: 7,6 millions de francs  
(dont presque la moitié est constituée par des produits horlogers, auxquels s'ajoutent des broderies, machines et appareils ainsi que des insecticides)

### III

La Jamaïque et Trinidad sont sur le point d'acquérir leur souveraineté dans le cadre d'un processus juridique régulier. L'existence future de ces Etats semble assurée et l'on peut compter sur leur adhésion à l'ONU. Il serait donc indiqué que la Suisse les reconnaisse. Suivant l'usage, cette reconnaissance serait manifestée par un message de félicitations adressé aux dates respectives d'indépendance par le Président de la Confédération aux Chefs d'Etat ou de Gouvernement de ces nouveaux Etats.

### IV

Le Département politique se réserve de s'adresser à nouveau au Conseil fédéral si les proclamations d'indépendance devaient être marquées de cérémonies auxquelles la Suisse serait invitée.

### V

La question de nos futures relations diplomatiques avec ces deux Etats sera encore examinée par le Département politique qui reviendra ultérieurement sur ce point dans une nouvelle proposition au Conseil fédéral. Nous prévoyons d'accréditer dans ces pays un Ambassadeur résidant déjà dans une autre capitale de cette partie du monde.

./.

- 5 -

1290

Le Département politique a donc l'honneur de

p r o p o s e r :

1. que le Conseil fédéral reconnaisse les Etats de la Jamaïque et de Trinidad en vue de leur accession respective à l'indépendance;
2. que le Département politique soit chargé de préparer les messages de félicitations qui seront adressés par le Président de la Confédération aux Chefs d'Etat ou de Gouvernement de la Jamaïque et de Trinidad à l'occasion de la proclamation de leur indépendance.

DEPARTEMENT POLITIQUE FEDERAL

Extrait du procès-verbal au:- Département politique (en 10 exemplaires) pour exécution  
 - Département des finances et des douanes (en 4 exemplaires)  
 - Département de l'économie publique (en 4 exemplaires).